

Luxembourg, le 5 juillet 2022

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et à Monsieur le Ministre de l'Économie :

« Des économistes allemands estiment que, avec la croissance forte des prix, le travail au noir a tendance à se développer davantage, en particulier dans le domaine de la construction. Si tel était le cas, les pertes de recettes fiscales seraient non-négligeables.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire et à Monsieur le Ministre de l'Économie:

- *Le Statec dispose-t-il de statistiques ou, du moins, d'estimations concernant l'évolution du travail au noir et les pertes de recettes fiscales y liées depuis 2015?*
- *Combien de contrôles l'ITM a-t-elle effectué ces dernières années dans ce contexte précis et quelles en sont les résultats?*
- *Les contrôles en question seront-ils renforcés ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.

André BAULER
Député

Carole HARTMANN
Députée

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu